

CRITÈRES DE SÉLECTION

Quels sont nos critères de sélection ?

Impact : Comment le projet proposé améliorera-t-il des vies et l'ensemble de la société ? Combien de personnes seront touchées et dans quelle mesure ? La mise en œuvre du projet est-elle centrée sur des travaux de recherche et des données concrètes en lien avec le problème et ses solutions ?

Innovation : Au cœur de votre projet, quelle idée ou technologie nouvelle lui permet de se différencier des autres, que ce soit dans son principe ou son exécution ? En quoi est-il unique ? Comment le projet envisagé utiliserait-il la technologie de façon innovante et créative pour résoudre le problème en question ?

Effet d'échelle : Si ce projet aboutit, peut-il facilement se développer à grande échelle ? Peut-il faire office de modèle pour d'autres initiatives ?

Faisabilité : L'équipe a-t-elle convenu d'un plan réaliste et détaillé pour mettre en œuvre le projet ? Les responsables de l'organisation sont-ils dynamiques et porteurs d'une vision ?

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Y a-t-il des frais d'inscription ?

Non. L'inscription au Google.org Impact Challenge France est gratuite.

Comment savoir si mon organisation peut y participer ?

Vous devez être dans un des cas suivants au moment où vous déposez votre candidature : (1) une association loi 1901; (2) un acteur de l'économie sociale et solidaire qui remplit les conditions de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Veuillez consulter [le règlement](#) pour plus de détails.

Que faire si j'ai une bonne idée, mais que mon organisation n'est pas basée en France ?

Le Google.org Impact Challenge France est ouvert aux organisations étant enregistrées en France. Si vous pensez que votre organisation y est matériellement présente, nous vous invitons à vous inscrire.

Nous appartenons à la filiale locale d'une organisation internationale. Pouvons-nous quand même déposer notre candidature ?

Tant que vous appartenez à une organisation enregistrée en France et que vous répondez aux critères d'éligibilité énoncés dans le règlement, vous pouvez proposer votre candidature.

Pouvons-nous participer en tant qu'entreprise à but lucratif à vocation sociale et solidaire ?

Vous devez être dans un des cas suivants au moment où vous déposez votre candidature : (1) une association loi 1901; (2) une entreprise solidaire d'utilité sociale qui remplit les conditions de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Votre organisation doit avoir une vocation sociale avérée. Nous cherchons des innovateurs qui comprennent les besoins spécifiques de différentes catégories de population de la société française, et qui oeuvrent à la création de solutions nouvelles et impactantes pour favoriser l'inclusion numérique en France.

Mon organisation peut-elle soumettre plus d'un projet ?

Non. Chaque organisation ne peut soumettre qu'une seule proposition.

Je travaille pour une grosse organisation, qui compte plusieurs départements. Est-il alors possible de soumettre plusieurs candidatures ?

Les organisations éligibles ne sont autorisées à présenter qu'une seule candidature ; veillez donc à vous concerter avec les autres membres de votre organisation qui pourraient vouloir participer.

Mon organisation peut-elle soumettre une candidature conjointement avec une autre organisation ?

Les candidatures sont individuelles, mais il est possible de faire mention d'une collaboration avec une autre organisation. Si votre organisation est finaliste, elle peut collaborer avec d'autres structures pour mener à bien le projet proposé, sous réserve qu'elle respecte les conditions de la convention de bourse et les règles qui y sont énoncées. Votre organisation est libre d'octroyer une partie des fonds à ces autres organisations ou de conclure un contrat de sous-traitance avec elles pour mener à bien le projet, dans la mesure où ces autres organisations respectent également les conditions de l'accord de bourse.

PROJETS

Qu'entendez-vous par "projet" ?

Par "projet", nous faisons référence au concept que votre organisation propose, ainsi qu'au plan de mise en œuvre de celui-ci, pour favoriser l'inclusion numérique en France. Si votre projet est sélectionné pour recevoir une bourse, les fonds alloués seront dédiés à la mise en œuvre de ce projet. C'est pourquoi nous devons savoir comment cette bourse vous aidera à le réaliser.

Dans le cas où une autre organisation mettrait en œuvre un projet similaire au nôtre, pouvons-nous quand même soumettre notre idée ?

Oui, mais gardez à l'esprit que les projets seront évalués en partie sur leur caractère novateur et leur potentiel de développement à grande échelle. Vous devrez donc nous préciser comment et pourquoi votre démarche est innovante pour la société, pourquoi votre organisation est la mieux placée pour déployer le concept de la manière la plus efficace possible, ou encore comment vous comptez collaborer avec d'autres organisations pour atteindre vos objectifs.

Faut-il impérativement que l'idée soit nouvelle ?

Ce n'est pas impératif. Il se peut même qu'il s'agisse d'un projet déjà existant. Si c'est le cas, nous aimerions savoir, concrètement, comment l'octroi d'un financement influencera vos avancées en termes de mise en œuvre, d'échelle et d'impact.

Quelle est la période de temps pendant laquelle les fonds octroyés aux gagnants doivent être utilisés ?

Les fonds devront être utilisés sur une période d'un à deux ans.

Les fonds peuvent-ils servir à financer les frais généraux et les frais de personnel ?

Oui, mais la grande majorité de la dotation est destinée à la mise en œuvre du projet.

Les détails de notre projet resteront-ils confidentiels ?

Comme le précise le règlement, Google ne considérera pas votre projet comme confidentiel ou propriétaire, et les détails le concernant seront partagés avec les membres du jury et éventuellement d'autres personnes en vue de son évaluation ; veillez donc à ne pas inclure d'informations confidentielles ou propriétaires dans votre demande. Gardez à l'esprit que si votre organisation fait partie des finalistes, le résumé de votre projet sera mis à la disposition du public sur ce site.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Puis-je obtenir une copie des questions du formulaire de candidature avant de le remplir ?

Oui, les questions sont accessibles [ici](#).

Pouvons-nous joindre des annexes ou des informations complémentaires à notre candidature ?

Vous avez la possibilité de nous fournir des liens vers d'autres ressources. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure d'accepter les pièces jointes autres que celles requises dans le cadre du formulaire de candidature.

Puis-je sauvegarder le brouillon de ma candidature sur le site si je veux le modifier plus tard ?

Non. Les candidatures ne peuvent pas être enregistrées pour être complétées plus tard. Nous vous recommandons donc de rédiger d'abord vos réponses dans un document séparé et de ne remplir le formulaire que lorsque tous les éléments sont prêts à être soumis.

Comment puis-je m'assurer que ma candidature a été bien reçue ?

Assurez-vous que tous les champs obligatoires sont remplis et dans les limites de mots spécifiées, puis cliquez sur le bouton "Envoyer". Si votre demande a été soumise avec succès, un écran devrait s'afficher avec un message confirmant que nous avons reçu votre candidature. Vous devriez également recevoir un e-mail de confirmation à l'adresse électronique que vous avez renseignée. Si vous avez des questions à propos de la réception de votre candidature, merci de nous contacter à : impactchallengefrance@google.com.

J'ai soumis ma candidature. Que faire maintenant ?

Bonne nouvelle, vous n'avez rien d'autre à faire. Nous prendrons contact avec vous si nous avons besoin d'informations complémentaires et si vous êtes finaliste ! Les dix finalistes seront annoncés aux dates indiquées sur le site.

Est-ce que ma candidature doit impérativement être en français ?

Oui, merci de soumettre votre candidature en français.

Ai-je besoin d'un compte Google pour postuler ?

Non, vous n'avez pas besoin d'un compte Google.

Comment les candidatures seront-elles étudiées ?

Toutes les candidatures reçues seront examinées par une équipe de Google et un comité de partenaires, sur la base des critères mentionnés dans ces FAQs et dans le règlement. Les candidatures seront évaluées conformément à ce règlement. 10 organisations seront retenues comme finalistes. Le grand public choisira un gagnant parmi les 10 finalistes lors d'un vote sur internet. Après vote du public, le jury désignera trois organisations lauréates parmi les neuf finalistes restants. Tous les finalistes seront récompensés.

Qui sont les jurés ?

Les membres du jury seront annoncés très prochainement.

Et si un juré est affilié à une organisation en lice ?

Nous demandons aux membres du jury de ne pas être impliqués dans l'évaluation des candidatures provenant d'organisations auxquelles ils sont personnellement affiliés (par exemple, si un juge ou un membre de sa famille fait partie du conseil d'administration de l'organisation en question). La candidature sera alors évaluée par les autres juges.

Est-ce que toutes les candidatures seront étudiées ?

Oui, nous examinerons toutes les candidatures admissibles reçues.

QU'EST-CE QUE LE GOOGLE.ORG IMPACT CHALLENGE ?

En quoi consiste le Google.org Impact Challenge France ?

Le Google.org Impact Challenge France est une initiative qui invite les organisations à but non lucratif et les entreprises de l'économie sociale et solidaire établies en France à partager leur vision sur les façons innovantes de favoriser l'inclusion numérique. Nous invitons tous les Français à choisir parmi 10 finalistes le projet qui aura le plus fort potentiel d'impact sur la société. Les propositions émanant des organisations finalistes seront soumises à l'appréciation d'un jury d'experts et les vainqueurs recevront une bourse afin de les aider à concrétiser leurs idées.

Pourquoi Google organise-t-il le Google.org Impact Challenge en France ?

Google.org a organisé un premier Google Impact Challenge en France en 2015. Depuis, Google.org a soutenu de nombreux projets à but social dans le domaine de l'inclusion numérique, mettant le numérique au service de l'emploi ou bien encore visant à protéger les jeunes utilisateurs d'internet.

Tout au long de ces années, nous avons pu ainsi constater tout le potentiel et le dynamisme des entrepreneurs et des associations françaises qui choisissent de mettre la technologie et leurs talents au service de l'intérêt général.

Que voulez-vous dire par "inclusion numérique" ?

Nous entendons par "inclusion numérique" le fait de rendre le numérique accessible à tous afin que chacun puisse en bénéficier pleinement.

Nous recherchons 3 types de projets :

- Les initiatives qui permettent aux Français de tout âge d'acquérir le socle de compétences numériques utile pour utiliser internet efficacement et sereinement, et pour adopter les bons réflexes de sécurité en ligne.

- Les initiatives qui permettent aux personnes sans emploi ou en reconversion professionnelle d'utiliser le numérique pour réussir.
- Les initiatives qui permettent aux personnes fragilisées, en situation de précarité ou de handicap d'avoir accès à Internet et toutes ses opportunités.

Où puis-je consulter la version intégrale du règlement ?

Elle est disponible [ici](#).

Et si j'ai encore des questions ?

Contactez-nous à impactchallengefrance@google.com. Nous étudierons tous les e-mails avec attention et publierons les réponses aux questions fréquemment posées dans notre FAQ, pour nous assurer que tous les candidats intéressés aient accès au même niveau d'information.